émissions zéro scrl

Rapport des vérificateurs aux comptes

Mesdames, Messieurs, chers coopérateurs,

Conformément à la législation actuelle et à la mission qui nous a été confiée lors de l'assemblée générale du 15 juin 2014 de notre coopérative Emission Zéro, nous avons vérifié les comptes relatifs à l'exercice 2014, soit la période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Tous les documents comptables ont été mis à notre disposition par Alain Damay, administrateur en charge de la comptabilité qui nous a également donné tous les renseignements que nous avons souhaité sur les comptes présentés. Ce dont nous le remercions.

Nous avons effectué par sondage le contrôle des factures imputées dans les différents comptes qui vous sont remis et nous avons constaté que les dépenses correspondent bien à des pièces justificatives.

Nous nous sommes également attachés à vérifier les principaux postes du bilan à la date du 31 décembre.

A l'actif vous trouverez d'une part, les immobilisés avec notamment les reprises des crédits longs termes de notre filiale MHP et d'autre part, les circulants avec notamment les reprises des crédits courts termes de notre filiale MHP et les soldes des comptes bancaires tels qu'ils se présentaient au 31 décembre 2014, pour un total de 2.463.695,28 euros.

Et au passif, d'une part, les capitaux propres avec notamment le capital souscrit 2.153.320 euros et d'autre part, les dettes, principalement le dividende et les remboursements des coopérateurs démissionnaires.

Au niveau du compte de résultat, les « produits » sont essentiellement constitués par le dividende de la filiale MHP et les intérêts créditeurs des comptes bancaires, les « charges » sont principalement composées des frais de fonctionnement (21 .150 euros), des taxes et de la ristourne à la fourniture, et le résultat de notre exercice se clôture positivement avec 127.044 euros.

Suite à ces vérifications, nous proposons à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2014 tels qu'ils vous sont présentés.

Cette mission de vérificateurs, nous l'avons menée comme coopérateurs- associés plutôt que comme experts-comptables ou réviseurs (que nous ne sommes pas), c'est donc avec le regard de coopérateurs- associés que nous voulons émettre les suggestions d'améliorations suivantes :

1) La connaissance des administrateurs, des projets, des sujets abordés, pourrait donner aux vérificateurs une bien meilleure compréhension du fonctionnement de notre coopérative. En les invitant à assister aux réunions du CA, les vérificateurs seraient familiarisés au fonctionnement du CA et leur information pourrait être grandement facilitée.

2) constituer un groupe de vérificateurs un peu plus étoffé en privilégiant des paires de coopérateurs proches géographiquement en vue de faciliter les réunions physiques tout en limitant les frais et les temps de déplacement.

3) dans le même esprit, le recrutement de coopérateurs actifs géographiquement localisés à proximité de notre filiale MHP pourrait permettre de limiter les frais généraux (>20.000 euros). Ce montant de frais de fonctionnement équivaut à 1% de dividende pour l'ensemble des coopérateurs. Si les administrateurs et les personnes en charge d'assurer les interventions nécessaires à l'exploitation "sont des locaux" les frais de déplacement et de restauration pourraient se voir avantageusement réduits. Cette dernière suggestion nécessite outre la volonté des administrateurs d'agir en ce sens mais avant tout l'implication de nous tous, coopérateurs.

En vous remerciant de la confiance que vous nous avez réservée en nous confiant cette mission, nous vous prions, de recevoir, Mesdames, Messieurs, chers coopérateurs, nos salutations coopératives.

Christiane Mingeot

Fabrice Adam

Fabrice ADAM
11 los 12015

Thierry Lamouline